



*Cette page est une annexe à [l'Histoire des Hommes du Groupe de Chasse GC III/6](#)  
faisant partie du [Site personnel de François-Xavier BIBERT](#)*

**Soldat Paul Joseph KACHLER**  
**Mécanicien au GROUPE de CHASSE**  
**GC III/6 (3/6)**  
**(1917-1992)**



S'il est relativement fréquent que des personnes fassent des recherches sur des membres de leur famille qui peuvent avoir été militaires de carrière avant la guerre, il est plus rare que ce soit fait pour des soldats qui avaient été appelés sous les drapeaux dans les mois précédents l'entrée en guerre de la France en 1939 et qui se sont trouvés entraînés dans le grand tourbillon de celle-ci.

C'est pour cela que j'ai été très heureux, en octobre 2012, de recevoir un message de M. Jean-François KACHLER, qui cherchait à en savoir plus sur son père Paul Joseph KACHLER, qui fut soldat mécanicien au GC III/6, après avoir trouvé le nom de celui-ci sur cette page de mon site :

[Effectifs du Groupe de Chasse GC III/6](#)

... heureux parce-que ce site essaye de mettre en évidence que la mémoire des « **seconds couteaux** » dans le conflit de 1939-1940 doit être préservée tout autant que celle de ceux qui ont pu laisser des traces plus médiatiques.

Il faut savoir aussi que, si quelques documents retraçant la carrière des officiers sont encore accessibles (mais ce n'est pas simple !) au S.H.D. de Vincennes (Service Historique de la Défense), il ne subsiste quasiment rien de celle des sous-officiers et c'est le vide absolu pour les simples soldats.

**Cher Monsieur,**

**Tout d'abord, un grand merci et un grand respect pour votre énorme travail concernant le GC III/6.**

**Je me présente : Jean François Kachler, fils de Paul Kachler, soldat appelé au service armé de la classe de mobilisation 1937 le 1 juin 1938.**

- Affecté au Bataillon de l'air 122 à Chartres le 8/11/1938
- Arrivé à la base, et incorporé le 02 (ou 04)/11/1938 comptant du 15/10/1938
- 1<sup>ère</sup> Compagnie
- Affecté à la 6<sup>ème</sup> escadre aérienne a/c du 16/12/1938, affecté au III/6 a/c du 01/05/1939
- Rayé des contrôles du GC III/6 le 23/08/1940 (dirigé sur le centre de regroupement de Marseille en vue de démobilisation.
- Renvoyer dans ses foyers en septembre 1940
- Grades successifs :
  - \* 2<sup>ème</sup> classe
  - \* Caporal au 01/06/1940.

**Travaillant en amateur sur la généalogie familiale, je suis donc intéressé au parcours de mon père pendant cette période de guerre.**

**Je n'ai eu que très peu l'occasion d'en parler avec lui, car il n'en parlait pas beaucoup. Je me rappelle juste qu'ils s'étaient faits, lui et ses camarades, mitraillés par des avions italiens, couchés dans de petites tranchées, et que les balles de mitrailleuses passaient juste au dessus de leurs têtes : sans doute au Luc ce que vous avez écrit sur le III/6.**

**J'ai aujourd'hui entrepris d'essayer de reconstituer cette période de sa vie auprès de ma mère (âgée de 92 ans), avec ce qu'il lui reste de mémoire de cette époque.**

**Elle ma indiquée :**

- que mon père était mécanicien de 2<sup>ème</sup> classe, et que son pilote se nommait, (selon sa mémoire « Insolent », ce que j'ai traduit par « Assollant » après avoir lu votre travail sur internet.
- qu'il avait beaucoup bougé sans pouvoir lui indiquer où il se trouvait, sauf une fois, où elle a essayé avec la mère de mon père de venir le voir à Bouillancy, mais que malheureusement elles n'ont pas pu le rencontrer.
- qu'ensuite, il était parti en Algérie sur un bateau, dans des conditions très difficiles.

**Par contre, j'ai constaté que c'est votre père Joseph Bibert qui était le mécanicien de Jean Assollant.**

**Alors pouvez vous me dire s'il y avait pour un avion un Chef mécanicien et un ou plusieurs « mécaniciens » affectés sous ses ordres, et si oui, à votre connaissance si Paul Kachler en faisait partie : (exact).**

**Il me semble que sur 2 photos de votre album III à Bouillancy mon père pourrait y figurer ?**

### **Troisième album de Joseph Bibert**

**Encore merci pour votre fabuleux travail sur le GC III/6, et la manière sobre, efficace et sans jugement par rapport à ces périodes troublées et difficiles qu'ont vécus nos parents.**

**Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.**

**Recevez Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.**

**J.F. Kachler**

**Je vous transmets, ci-joint, toutes les photos que ma mère m'a fait parvenir.**

Suite à ce message, et à quelques échanges avec son auteur, il faut bien avouer que les recherches n'ont pas permis d'en savoir plus sur la carrière militaire de Paul Joseph KACHLER que ce que son livret militaire et quelques documents familiaux ici reproduits en disent.



1938 - Soldat Paul KACHLER à Chartres et couverture de son livret militaire

**OBSERVATION IMPORTANTE.**

Le livret doit être conservé avec le plus grand soin. Il est expressément recommandé aux hommes de garder leur livret même après avoir accompli le temps de service légal.

L'homme dont son livret est tenu de présenter son livret à son régiment ou à l'autorité militaire, judiciaire ou civile.

L'homme qui perd son livret doit en faire immédiatement la déclaration au commandant de la résidence ou de sa résidence.

**Dispositions de la loi sur le recrutement de l'armée applicables aux hommes dans leurs foyers.**

Tout homme des réserves à la naissance de son deuxième enfant passe de droit dans la classe de mobilisation tout le militaire est le même de quatre unités à celui de sa classe normale de mobilisation.

Tout réserviste père de trois enfants vivants passe de droit et sans affectation dans la 2<sup>e</sup> réserve. Les pères de quatre et cinq enfants vivants sont et demeurent affectés à la dernière classe de la 2<sup>e</sup> réserve. Les pères de six enfants vivants sont affranchis de toute obligation militaire.

Tout conseil municipal de commune française ou groupement de communes de la République a l'obligation de fournir un certificat de domicile.

**Changements de domicile ou de résidence. — Voyages.**

Tout homme ayant été reconnu apte, s'il se déplace, aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> S'il change de domicile ou de résidence, il fait viser son livret au directeur ou à la brigade de gendarmerie, soit à la mairie de son nouveau domicile ou de sa nouvelle résidence, soit, dans les grandes villes, le commissariat de police de son quartier. (Les changements d'adresse des villes sont considérés comme changement de résidence.)

2<sup>o</sup> S'il se déplace pour voyager pour plus de quatre jours, il fait viser son livret avant son départ, par le commissariat de sa résidence habituelle.

3<sup>o</sup> S'il va se lier à l'étranger, il fait viser son livret avant son départ. A son retour à destination, il présente l'agent-consulaire de France le plus voisin.

4<sup>o</sup> S'il se déplace à l'étranger, il en prévient également l'agent consulaire.

Lorsqu'il rentre en France, il s'y conforme aux prescriptions du paragraphe 1<sup>o</sup> ci-dessus.

Les hommes ayant été reconnus inaptes définitivement ou temporairement sont exemptés de ces obligations.

Tout homme qui s'abstient de faire ce déclarer de changement de domicile ou de résidence est passible de sanctions (1 à 8 jours de prison).

1

Bureau de recrutement } Seine 3<sup>e</sup> Bureau  
qui a établi le livret.

NOM écrit en lettres : *Kachler*

Prénoms : *Paul Joseph*

Scènes :

Né le *4 octobre 1917*  
à *Paris*  
canton de *N<sup>o</sup> 20<sup>st</sup>*  
département de *la Seine*  
résidant à *Paris 11<sup>es</sup> rue de Berque*  
canton de *N<sup>o</sup> 20<sup>st</sup>*  
département de *la Seine*  
Profession : *ajusteur*  
Fils de *Jean Jules*  
et de *Joseph Marie Joseph*  
domicilié à *Paris 11<sup>es</sup> rue de Berque*  
canton de *N<sup>o</sup> 20<sup>st</sup>*  
département de *la Seine*  
Marié :  
à  
siège domicilié à  
département de  
Autorisation du Conseil d'Administration en date de

BUREAU DE RECRUTEMENT et NUMÉRO DU REGISTRE MATRICULE.	PARTIE DE LA LISTE de recrutement CANTONAL.	NUMÉRO de la LISTE MATRICULE.
<i>Seine 3<sup>e</sup> Bureau</i> <i>654</i>	<i>1<sup>re</sup></i>	

N° 1008 de la Nomenclature générale.

**Signalement.**

COIFFURE : *des yeux massés*

COIFFURE : *des cheveux châtains*

Taille : *1<sup>m</sup> 62*

Taille rectifiée :

marques particulières :

Signature du détenteur.

*RSI 441 08 05 - 1938*  
*18 26-11-8 et 207450*

Soldat (1) : *Appelé Service 3<sup>e</sup> armée de la classe de*

**1 JUIN 1938**

Le Commandant du Bureau de recrutement.

(1) Non et prénom.

Décisions ou actes ayant *Kachler Paul Joseph*

au service militaire ou modifiant, suspendant ou supprimant l'obligation de servir.

Mentionner, dans l'ordre chronologique, les décisions des conseils de révision et des commissions de réforme (partie d'incorporation, exemption, classement, incorporation, réforme temporaire n° 1 ou n° 2, réforme n° 1 ou n° 2, classement dans le service auxiliaire ou dans le service armé) ainsi que les actes (engagement, rengagement, déché, retraite, etc.), ayant l'homme au service ou les circonstances (démob, etc.), faisant cesser le service.

Chaque inscription doit être datée et porter la signature et le timbre de l'autorité qui l'a prescrite.

Les différentes périodes d'exercice seront également inscrites dans ce tableau.

Classé service armé par le Conseil de Révision de la Seine le *10 juin 1938*

**1 JUIN 1938**

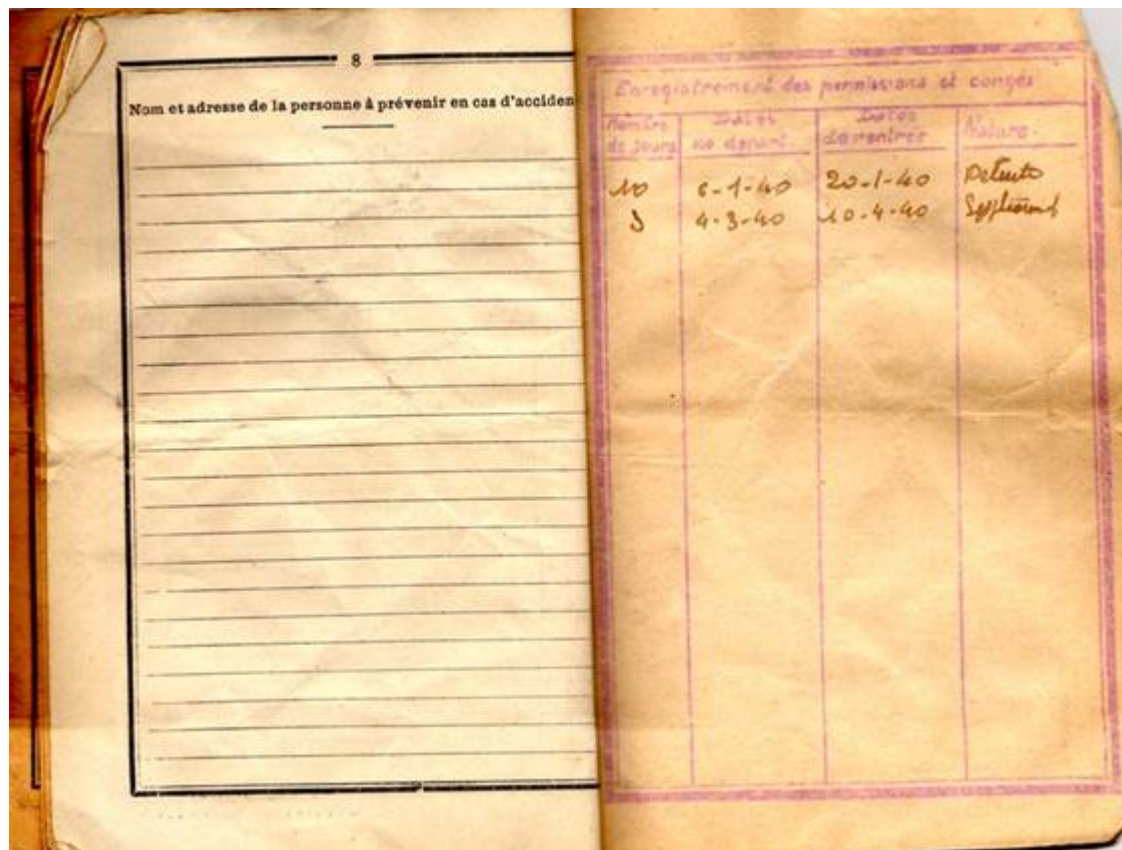
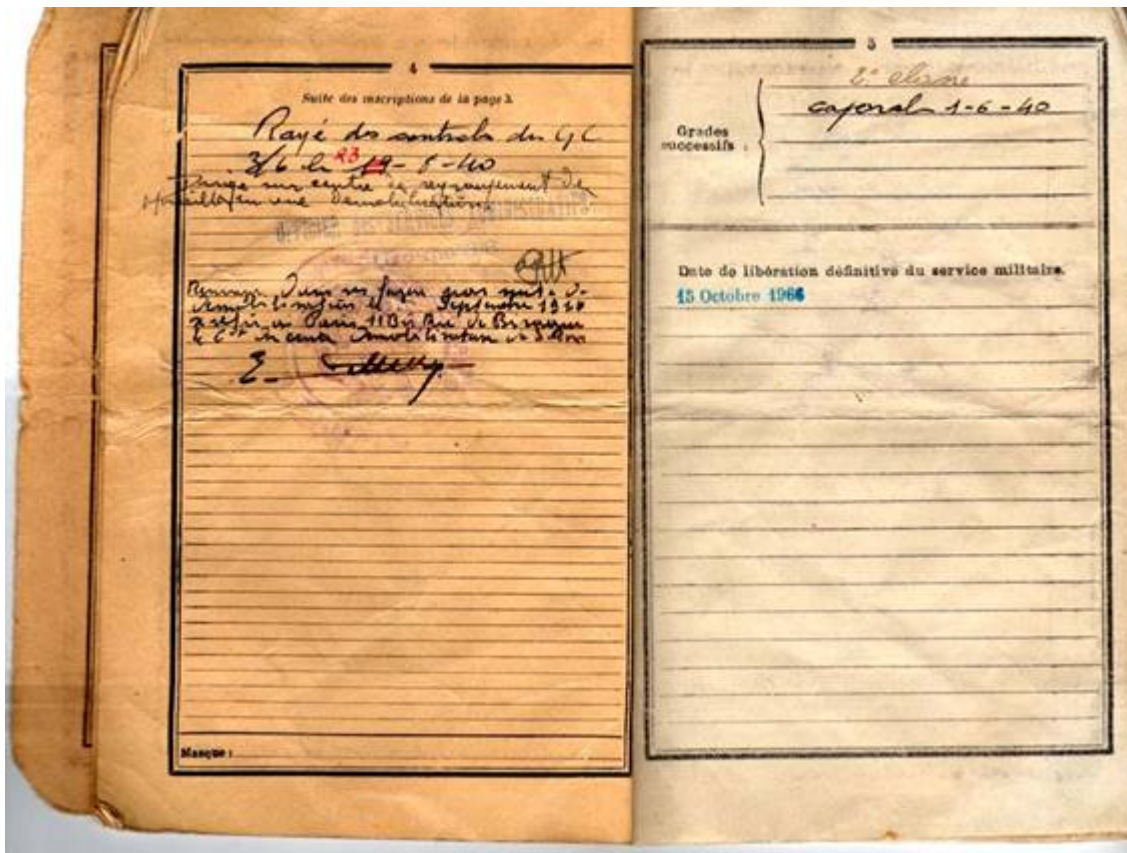
BUREAU DE RECRUTEMENT DE LA SEINE

LE COMMANDANT

**Affecté au Btn de l'Air 122**  
**à Chartres le 9-11-38 Ar-**  
**rivé à la Base et incor-**  
**poré le 4-11-38 Services**  
**comptant du 15.10.38**  
**1<sup>er</sup> Compagnie**  
*affecté à la base de Chartres Service 3<sup>e</sup> de*  
*10/11/38 affecté 3<sup>e</sup> au 122*

(1) Non et prénom.

Livret militaire de Paul Kachler



Livret militaire de Paul Kachler (suite)



Paul KACHLER et ses camarades soldats à Chartres - 1938-1939



Paul KACHLER à bord d'un Morane 406 du GC III/6

*Nota : Le hangar au second plan n'est pas situé à Chartres*



Paul KACHLER et un camarade devant un Potez 621 de commandement du GC III/6



Pendant la « drôle de guerre » à Wez-Thuisy (près de Reims) - 23 mars 1940  
Paul KACHLER (à droite) et les « Les Castors » devant La cantine camouflée de la troupe



Pendant la « drôle de guerre » à Wez-Thuisy (près de Reims)  
Paul KACHLER au centre - Vers mars 1940



MINISTERE DE LA DEF.NLE

PARIS, le

24 MARS 1953

2ème REGION AERIENNE

CENTRE MOBILISATEUR 222

35, rue Saint-Didier

PARIS XVIème

Le Cdt. Thomas

Commandant le C.M.A. 222

N° 11789 TR/3/DIJ

à

Mr. KACHLER - Paul

33. Rue St. Antoine

Paris (4<sup>e</sup>)

(sera)

J'ai l'honneur de vous  
informer que par l'Ordre Général  
n° 38..... en date du 28.4.53  
..... de Monsieur le Général  
Commandant la 2<sup>e</sup> Région Aérienne  
vous êtes nommé au grade de *Caporal*  
..... de réserve dans le  
corps du *Service Général*.....  
spécialiste *431*.....  
à compter du *1.4.53*.....



24 mars 1953 - Paul KACHLER – Nommé caporal de réserve

42109

J'ai l'honneur de vous informer  
que par l'Ordre Général N° ..91.....  
en date du 17.7.53..... de Monsieur le  
Général Commandant la 2° Région Aérienne  
vous êtes nommé au grade de *Sergent*.....  
de réserve dans le corps du *Service*.....  
*General*..... spécialiste *431*.....  
..... à compter du *15.12.53*.....

21 juillet 1953 - Paul KACHLER – Nommé sergent de réserve

## Jean Paul KACHLER

### Informations généalogiques

voir « geneanet » à cette adresse

<https://gw.geneanet.org/kachler?n=kachler&oc=2&p=paul>

- Né le 9 octobre 1917 – Paris (75) – 73, rue Saint-Antoine
- Baptisé le 21 octobre 1917 – Paris (75)
- Décédé le 17 octobre 1992 – Coupvray (77)
- Inhumé – Montesson-Laborde (78)

### Parents

- Jules Kachler (1882-1931), *Fils de Louis Kachler et de Adolphine Kessler*
- Marie Joséphine Garnier (1888-1944), *filie de Augustin Garnier et de Marie Pauline ROTH*  
*Vieilles familles alsaciennes de Dolleren et Massevaux, petits villages du Haut-Rhin, au pied du Ballon d'Alsace*

### Épouse

- Marié à Paris avec Raymonde Revel
- Mécanicien 6<sup>ème</sup> escadre aérienne GC III/6 pendant son service militaire (dont guerre)
- Professeur en lycée professionnel
- Conducteur de trains : Wagons-lits sur le P.L.M. (Paris-Lyon-Marseille), puis sur le Sud-Ouest (gare d'Austerlitz)

66

ARMEE DE L'AIR  
BUREAU CENTRAL D'INCORPORATION  
ET D'ARCHIVES  
DE L'ARMEE DE L'AIR 01/122  
28 - CHARTRES  
Tél. (37) 21.13.28, poste 116

BCIA/2/Rad/D 19.062  
(Référence à rappeler)

CHARTRES, le 13.12.67

Monsieur KACHLER Paul  
39 rue St Aubert  
75 - PARIS (6<sup>e</sup>)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application des règlements actuellement en vigueur(1), vous avez été dégagé des cadres de sous-officiers de réserve de l'Armée de l'Air à la date du 13.12.67

Par suite, j'ai transmis toutes vos pièces matricules au BUREAU de RECRUTEMENT de :

( PARIS )

seul organisme désormais habilité à répondre à vos éventuelles demandes d'ordre militaire.

Dans vos correspondances avec le BUREAU de RECRUTEMENT, vous devez toujours indiquer :

- votre classe et votre numéro matricule au recrutement,
- ou, à défaut, vos date et lieu de naissance.

Veuillez croire, Monsieur, à mes salutations distinguées

Le Lieutenant-Colonel MICHAELY  
Commandant le B.C.I.A.A.A. 01/122

*Michaely*

(1) Loi du 1.8.36 (J.O. du 15.8.36, page 8806) modifiée par Décret n°67-395 du 28.4.67 (J.O. du 18.5.67, page 4873) relatif à l'application de la Loi n° 66-470 du 5.7.66 (J.O. du 6.7.66, page 5747).

13 décembre 1967 – Démobilisation définitive de Paul KACHLER